

DECRET N°75-312 du 28 novembre 1975

portant nomination de Commissaires aux Comptes
auprès de la Société de Commercialisation
Agricole du Dahomey (SOCAD)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 74-277, portant formation du Gouvernement et les Décrets
modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les relations entre
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n° 75-218 du 17 Septembre 1975 portant approbation des Statuts
de la Société de Commercialisation Agricole du Dahomey (SOCAD) ;
SUR Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T

ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux comptes auprès de la Société de Commercialisation Agricole du Dahomey (SOCAD) les Camarades :

- ALOTOUNOU Jean, Administrateur Civil
- KOUSSE Alidou, Expert Comptable

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 novembre 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

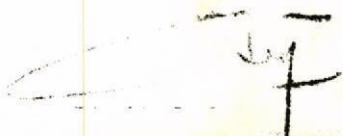
Le Ministre des Finances



Intendant Militaire de 3ème classe
Isidore AMOUSSOU

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et du Tourisme



Capitaine André ATCHADE

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 2 - CS 6 - MF 4 - MICT 4 - GNR 3 - Ministères 12 - IAA-~~IAA~~
- NEPI - Gde Chancel 4 - SOCAD 4 DI - DB-DCF-DTCP 4 - JORD 1 - intéressés 2; DCCT 1